

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-254

présenté par  
M. Califer

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	0	5 000 000
Conditions de vie outre-mer	5 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	5 000 000	5 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement de crédit propose de renforcer les moyens budgétaires dévolus à l'agriculture, et en particulier à l'autonomie alimentaire dans les Outre-mer.

Promouvoir le budget pour l'autonomie alimentaire en Outre-mer est crucial pour réduire la dépendance vis-à-vis des importations de la France hexagonale. En renforçant les capacités locales

de production, les territoires ultramarins peuvent diminuer les coûts liés au transport des denrées alimentaires, rendant l'accès à la nourriture plus abordable pour la population locale.

L'autonomie alimentaire est aussi une question de résilience face aux crises. En cas de perturbation des chaînes d'approvisionnement internationales, les territoires ultramarins sont particulièrement vulnérables. Développer une production alimentaire locale permettrait d'assurer une sécurité alimentaire et d'éviter les pénuries, tout en favorisant l'économie locale.

Enfin, investir dans l'agriculture locale permet de valoriser les ressources naturelles et climatiques spécifiques aux Outre-mer, tout en préservant l'environnement. Cela stimule également l'emploi et encourage des pratiques agricoles plus durables et adaptées aux besoins des habitants, renforçant ainsi la souveraineté alimentaire de ces territoires.

Le présent amendement opère un transfert du programme « Emploi Outre-mer » au programme « Conditions de vie Outre-mer » afin de tenir compte des contraintes imposées par l'article 40 de la Constitution. Il ne vise donc aucunement à abaisser le programme « Emploi Outre-mer » déjà trop peu élevé.